

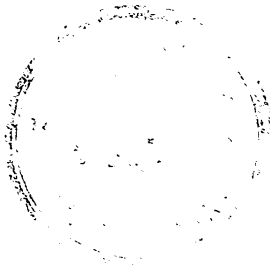
29 juin 1962

ORIGINAL : ANGLAIS

SUPPLEMENT A WHO/Mal/350

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Notes sur la formation de microscopistes	2
2. Résolutions de la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé	6
3. Timbres-poste de l'éradication du paludisme	13
4. Insigne de l'éradication du paludisme	18



1. NOTES SUR LA FORMATION DE MICROSCOPISTES

Le Dr Alan Gilroy, Directeur de la Section indienne du Ross Institute d'Hygiène tropicale, a été chargé par le Directeur du Programme national indien d'éradication du paludisme de former des microscopistes pour l'Assam, Manipur, Tripura, l'Agence de la Frontière du nord-est et le Sikkim.

La note qui suit a été rédigée d'après ses observations concernant les cinq cours organisés par le Ross Institute.

En raison du manque de place dans les laboratoires, on a dû limiter à dix, pour chaque cours de quatre semaines, le nombre des étudiants, lesquels sont du niveau du baccalauréat (matriculation). Il leur faut six heures par jour, pendant vingt-quatre jours, pour étudier le programme très complet et soigneusement gradué qui a été établi à Delhi et que l'on utilise dans tous les centres de formation de l'Inde.

Les travaux de laboratoire commencent par le maniement du microscope; viennent ensuite la préparation et la coloration des étalements sanguins, la préparation des colorants, l'étude des espèces humaines de Plasmodia dans les étalements minces et les étalements épais, et enfin, l'examen, au cours d'une seule et même journée, de cinquante étalements et par l'inscription, sur une formule de surveillance du PNEP, des résultats observés. A partir de la troisième semaine, on apprend à chaque étudiant, individuellement, à reconnaître les stades d'évolution et les espèces des parasites. Les premières séances servent à l'enseignement de techniques fondamentales telles que la description, au démonstrateur, des globules rouges observés ainsi que de la chromatine et du cytoplasme du parasite sur lequel le microscope a été mis au point et centré.

L'étape suivante consiste à fixer sur cinq microscopes des étalements minces pour commencer mais, aussitôt que possible, uniquement des étalements épais. Les étudiants quittent, deux par deux, leur travail courant, examinent les préparations, notent leurs observations et retournent au laboratoire principal. On leur attribue des points, puis on les rappelle un par un, on leur montre les erreurs qu'ils ont commises et on leur demande d'examiner à nouveau les lames. Ces séances

sont fatigantes et prennent beaucoup de temps : il faut en effet une heure et demie pour faire examiner les lames à six étudiants et pour leur donner ensuite les explications nécessaires.

On a remarqué que les croissants échappaient très souvent à l'attention des étudiants, alors que leur identification paraît facile. Il semble que cette erreur soit, en partie, imputable aux déformations des parasites; aussi a-t-on fabriqué un croissant de carton que l'on a replié pour montrer comment le parasite pouvait être déformé par l'hémolyse ou la préparation des étalements minces.

On a remarqué que, si l'on présentait, un jour, aux étudiants un certain nombre d'artefacts, ils manifestaient une nette tendance, le lendemain, à prendre tous les parasites pour des artefacts. Afin de remédier à cet inconvénient, on a estimé que l'on pouvait poser, en règle générale (même si elle se révèle parfois inexacte) que, lorsqu'on ne voit ni chromatine ni cytoplasme, il n'y a pas de parasite.

Il est préférable de ne jamais montrer aux étudiants des faits exceptionnels, si intéressants soient-ils. En effet, un démonstrateur qui cherchait un jour des lames pour ses travaux pratiques en trouva une qui portait un certain nombre de schizontes de P. falciparum. Il eut beau en souligner la rareté, il ne put empêcher les étudiants de qualifier de falciparum tous les schizontes qu'ils trouvèrent les jours suivants et cette lame ne fut plus jamais utilisée.

Les notes prises pendant les cours jouent un rôle fondamental pour des étudiants qui ne disposent d'aucun manuel, mais l'insuffisance de leur vocabulaire anglais et leur manque d'expérience ne leur permettent pas de prendre des notes pendant l'audition des cours.

Les cours doivent être concis, mais ils doivent également être adéquats, précis et à la portée des étudiants. Les professeurs doivent essayer d'expliquer le pourquoi des choses; par exemple, ils doivent indiquer non seulement ce qu'est la surveillance, mais aussi pourquoi elle joue un rôle si important; ce que sont les indices paludiques, mais aussi pourquoi il faut les calculer.

Certains concepts sont difficiles à expliquer. Les réponses ont permis de constater que, si les étudiants avaient compris que l'éradication s'appliquait aux parasites et non aux vecteurs, beaucoup d'entre eux ne pouvaient imaginer celle-ci à l'échelle d'un pays et ne se la représentaient que par rapport aux malades ou, éventuellement, à un village.

En fait, on constate, au cours de l'enseignement, que nombre des termes usuels de la paludologie sont difficilement compréhensibles pour des étudiants ayant ce degré d'instruction. Lorsqu'on décrit l'indice parasitaire des nourrissons, par exemple, on définit soigneusement l'âge et les étudiants l'apprennent, mais il apparaît ensuite qu'ils n'ont aucune notion du sens de ce mot peu usité de "nourrisson". Aussi a-t-on modifié la définition en disant : "l'indice parasitaire des nourrissons est le pourcentage de tous les bébés examinés, etc.". Ce très simple changement fait toute la différence entre une chose apprise par coeur sans être comprise et quelque chose d'immédiatement compréhensible. Le terme "éradication" est également très difficile à définir dans un anglais simple et il a fallu utiliser une longue périphrase du genre de : "liquider tous les cas de paludisme dans l'ensemble de l'Inde jusqu'au dernier cas dans le plus petit et le plus éloigné des villages".

Tout doit être inlassablement répété, quelles que soient la monotonie et la perte de temps que cela entraîne. Le mot "asexués" s'est également révélé une source de difficultés, aussi le fait-on suivre, chaque fois qu'on l'utilise, des termes "non-sexués, tous du même sexe". De même, on fait toujours suivre le mot "mûr" de "(ayant atteint son plein développement)" et "sexués" de "(mâles et femelles)".

Chaque classe est emmenée sur une plantation de thé où chaque étudiant prépare au moins dix lames de sang. On leur montre des rates hypertrophiées. On leur apprend à traiter les gens avec considération et à mettre de l'ordre dans la foule tumultueuse de mères, de nouveau-nés et d'enfants que l'on rencontre toujours lors de ces visites.

Bien que cela ne soit pas prévu dans le programme, on procède, au cours de la troisième semaine, à un examen intérimaire, écrit et pratique. Il doit

permettre de déceler les étudiants retardataires ou ceux qui sont tenus de fournir un travail supplémentaire, mais il sert aussi à mettre en lumière les erreurs et les insuffisances de l'enseignement. Les réponses à cet examen font l'objet de discussions en séminaire, on demande à la classe de les commenter puis des réponses types sont rédigées d'après les suggestions des étudiants et écrites au tableau noir.

Pour terminer, les étudiants procèdent à des révisions et les deux derniers jours sont consacrés à un examen pratique et oral. Il n'est pas douteux que, lorsqu'ils occupent leur poste, la majorité de nos étudiants ne sont pas suffisamment préparés au travail important qu'ils vont accomplir. Ils quittent l'école en pleine possession de leur nouveau savoir mais celui-ci n'est pas consolidé et ne pourra se maintenir à ce niveau. Faire travailler ces étudiants sous surveillance dans les sections antipaludiques paraît une idée satisfaisante sur le papier, mais ne constitue pas une solution pratique, car le chef de section assume de nombreuses tâches; il est souvent en tournée et, parfois, il en sait moins sur la parasitologie du paludisme que des microscopistes frais émoulus de leurs cours. Les placer dans un laboratoire en pleine activité serait, par contre, une excellente solution et permettrait aux microscopistes de prendre part aux activités courantes, tout en ayant constamment à leurs côtés des experts pour vérifier leur travail. Dans tous les cas où cette solution s'avère irréalisable, elle peut être remplacée par des cours d'entretien. Ces cours ne devraient pas excéder deux semaines, ils devraient être annuels et avoir lieu au moment où les sections peuvent le plus facilement se passer des microscopistes. On suggère que les étudiants apportent à ces cours toutes les lames positives qu'ils ont trouvées pendant les six mois précédents et qu'ils les examinent à nouveau, lame par lame, en faisant vérifier leurs observations.

Au bout de cinq mois d'enseignement théorique et pratique ininterrompu, avec le microscope, on peut se sentir découragé du résultat obtenu et inquiet quant à l'efficacité d'une surveillance portant sur des éléments aussi peu préparés. Mais on peut aussi éprouver une réelle admiration pour des hommes qui, n'ayant jamais vu un microscope, sont capables, après quatre semaines de formation, de nettoyer des lames, de piquer un doigt, de faire un assez bon étalement, de le colorer, de

l'examiner et de découvrir et d'identifier des parasites du paludisme, même si leur travail n'est pas aussi exact qu'on le souhaiterait. Ce qu'il faut maintenant, c'est un moyen de consolider, de perfectionner la formation initiale de base, et de maintenir l'efficacité des microscopistes au niveau élevé qu'exige la surveillance. Des cours d'entretien annuels bien conçus permettraient de répondre en grande partie à cette exigence.

2. RESOLUTIONS DE LA QUINZIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME
D'ERADICATION DU PALUDISME

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du programme d'éradication du paludisme;¹

Notant les progrès satisfaisants dus au fait que dans de vastes territoires l'exécution des programmes entrepris a permis d'arriver à la phase de consolidation ou de se rapprocher de la réalisation de l'éradication;

Notant en outre que des pays qui commencent à se développer entreprennent des programmes de pré-éradication;

Reconnaissant que s'il est, en règle générale, nécessaire de confier à un service spécialisé l'exécution d'un programme d'éradication du paludisme, la participation active des services de santé prend une importance de plus en plus considérable à mesure que le programme se rapproche de ses objectifs et devient capitale au moment où il atteint la phase d'entretien puisque à partir de celle-ci les services de santé doivent assumer la responsabilité de la vigilance contre la réinstallation de l'infection,

1. DEMANDE INSTANTANEMENT aux gouvernements qui exécutent des programmes d'éradication du paludisme de faire participer d'une manière active leurs services de santé à ce programme, en particulier dans le domaine des travaux épidémiologiques;

¹ Document A15/P&B/2, parties I et II.

2. PRIE INSTAMMENT les pays dans lesquels certaines zones sont entrées dans la phase de consolidation et se rapprochent par conséquent de la phase d'entretien de veiller à ce que les services de santé soient prêts à assumer la responsabilité des opérations de vigilance pendant cette phase; et
3. RECOMMANDE que les pays qui entreprennent des programmes de pré-éradication organisent leurs services de santé de manière à établir dans les zones impaludées une infrastructure permettant d'exécuter le plus rapidement possible un programme d'éradication du paludisme.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ERADICATION DU PALUDISME : ACCELERATION
DES OPERATIONS A L'AIDE DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Consciente du fait que les progrès des connaissances, des méthodes et des techniques applicables à l'éradication du paludisme permettent maintenant à l'OMS d'aider à la solution des problèmes techniques et opérationnels de l'éradication dans toutes les parties du monde;

Estimant que la prompte mise en oeuvre de nouveaux programmes d'éradication du paludisme, l'accélération des projets en cours et l'intensification des programmes pré-éradication en Afrique sont d'une importance capitale pour se rapprocher du terme de l'éradication totale du paludisme;

Ayant examiné le Rapport du Directeur général¹ sur les possibilités d'accélération du programme d'éradication du paludisme,

1. PREND NOTE de ce Rapport;¹ et
2. PRIE le Directeur général d'entreprendre les activités indiquées dans son Rapport dans la mesure où elles sont conformes aux principes qui régissent normalement l'assistance accordée par l'Organisation, où des ressources financières deviendront disponibles au titre du compte spécial pour l'éradication du paludisme et où le personnel approprié pourra y être affecté.

¹ Document A15/P&B/19, cité plus loin.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU
PROGRAMME D'ERADICATION DU PALUDISME

A15/P&B/19
10 mai 1962

ACCELERATION DU PROGRAMME PAR LE
MAINTIEN DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

1. Introduction

1.1 La Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA14.27,¹ a exprimé notamment "la conviction que des contributions volontaires demeureront indispensables pour la réussite du programme si l'on veut :

"a) maintenir le programme et fournir des ressources supplémentaires qui permettront de poursuivre plus rapidement et plus largement l'exécution du programme, ...".

Conformément à cette résolution, le Directeur général présente ci-après quelques renseignements sur les activités qui pourraient être entreprises ou développées afin d'accélérer l'exécution du programme mondial d'éradication du paludisme.

1.2 En présentant cet exposé, qui comporte également des prévisions de dépenses préliminaires, le Directeur général tient à souligner que toute nouvelle assistance accordée par l'Organisation, dans la mesure où des contributions volontaires au CSEP le permettraient, devrait être maintenue pendant plusieurs années. Les données contenues dans cet exposé ne se rapportent à aucune année en particulier mais, pour la raison qui vient d'être énoncée, les estimations ont été dans certains cas établies pour une période de cinq ans.

1.3 Le programme accéléré décrit ci-dessous vaut pour l'ensemble du monde, mais la plus grande part de l'aide supplémentaire pourrait aller à l'Afrique.

2. Assistance en vue de l'accélération du programme d'éradication du paludisme

2.1 Programmes de pré-éradication

2.1.1 Dans le rapport sur l'état d'avancement du programme d'éradication du paludisme présenté à la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé (A14/P&B/2),

¹ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, page 316.

on peut lire qu'à en juger par le résultat des projets pilotes exécutés jusqu'à présent, il est techniquement possible d'arrêter la transmission de la maladie dans la majorité des zones impaludées de l'Afrique tropicale. Cependant, ajoutait le rapport, la possibilité d'arrêter la transmission n'est qu'une des conditions de la réussite d'un programme d'éradication du paludisme; parmi les autres facteurs indispensables, figurent notamment : des moyens administratifs et opérationnels appropriés, un personnel qualifié, des crédits suffisants, etc. Enfin, la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé était informée que, pour faciliter l'extension du dispositif de soutien nécessaire - en particulier la mise en place d'un bon réseau de services ruraux de santé -, il faudrait fournir un nouveau type d'assistance sous la forme de "programmes de pré-éradication" qui préluderaient aux opérations d'éradication proprement dite. Les pays d'Afrique qui viennent d'accéder à l'indépendance ont montré beaucoup d'intérêt pour les programmes de pré-éradication. Il est également fait mention de cet aspect particulier de la question à la page 4 du rapport sur l'état d'avancement du programme d'éradication du paludisme qui est présenté à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé (A15/P&B/2 - partie I).

2.1.2 Il ne fait pas de doute qu'un accroissement de ses ressources permettrait à l'Organisation d'apporter une aide beaucoup plus efficace en accélérant l'exécution des projets déjà entrepris et la mise en train des nouveaux programmes, ce qui raccourcirait les délais à prévoir pour l'éradication complète du paludisme.

2.1.3 En ce qui concerne plus particulièrement les programmes de pré-éradication, il apparaît, vu les difficultés et les besoins des pays en voie de développement qui veulent lancer des campagnes d'éradication, que les formes d'assistance définies ci-après contribueraient à hâter l'exécution de ces programmes :

a) Pour les zones pilotes (au minimum 100 000 habitants) que devront organiser - à des fins de formation et de démonstration - les pays qui entreprennent un programme de pré-éradication, il conviendrait de livrer des quantités limitées de fournitures et de matériel et d'accorder des subventions pour le paiement du personnel recruté sur place.

b) Des subventions devraient être également accordées pour relever les salaires du personnel national de niveau professionnel et semi-professionnel chargé des programmes de pré-éradication afin qu'il soit disposé à consacrer tout son temps à ces programmes.

c) Des bourses supplémentaires devraient enfin être accordées pour la formation sur place ou dans des centres internationaux, ainsi que pour des stages de courte durée permettant d'initier aux techniques de l'éradication les agents professionnels et auxiliaires des services de santé publique.

2.1.4 Il faudrait environ \$53 000 par an et par pays pour atteindre les objectifs énoncés aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus. Si l'on admet que cette assistance serait accordée à 22 pays, le coût approximatif de l'opération serait de \$5 800 000 pour une période de cinq ans.

2.1.5 En plus de l'aide mentionnée au paragraphe 2.1.3 ci-dessus, il sera nécessaire de renforcer le personnel des services consultatifs fourni par l'Organisation afin d'accélérer l'exécution des programmes de pré-éradication dans les 22 pays en question. Ces programmes exigent la création de 22 nouveaux postes, qui coûteront \$1 375 000 pour une période de cinq ans.

2.1.6 Il reste dans la Région d'Afrique vingt pays et territoires qui pourraient entreprendre prochainement des programmes de pré-éradication si des fonds suffisants devenaient disponibles. Pour ces pays, il faudra prévoir des équipes complètes de conseillers internationaux ainsi que le type d'assistance indiqué au paragraphe 2.1.3 ci-dessus. On estime à \$87 000 environ le coût annuel de cette aide pour chacun des pays en question et, par conséquent, à 5 ou 6 millions de dollars la somme nécessaire pour une période de cinq ans.

2.2 Assistance opérationnelle

Parmi les pays qui viennent d'accéder ou vont prochainement accéder à l'indépendance, il en est quelques-uns qui auront peut-être besoin de l'aide d'un personnel spécialisé qui pourrait se charger d'assumer la responsabilité des opérations sur le plan national en organisant et en dirigeant provisoirement les nouveaux services nationaux du paludisme jusqu'à ce que le personnel

national ait été recruté et dûment formé. On estime que 20 techniciens (paludologues, ingénieurs, etc.) suffiraient pour répondre à ces besoins. Comme chacun d'eux devrait être nommé pour une durée moyenne de deux ans et demi, l'opération reviendrait à environ \$600 000.

2.3 Formation professionnelle

2.3.1 Dans le domaine de la formation professionnelle, les besoins sont des besoins permanents qui ne cessent d'augmenter. Maintenant que de nombreux programmes en arrivent à la phase de consolidation ou y sont entrés, une partie du personnel international (un tiers au moins) aura besoin de cours d'entretien sur l'épidémiologie du paludisme en voie de disparition et sur les procédés spéciaux utilisés pour sa détection. De même, la moitié, au moins, des paludologues nationaux devraient recevoir une nouvelle formation (il y a à l'heure actuelle plus de 1000 paludologues qui travaillent à plein temps dans leurs pays respectifs). Il faudra en outre que le personnel des services de santé publique, au niveau professionnel comme au niveau semi-professionnel, soit rapidement initié à quelques-unes des méthodes d'éradication du paludisme afin de pouvoir apporter un concours efficace pendant la phase de consolidation et assumer la responsabilité des opérations dès le début de la phase d'entretien.

2.3.2 Indépendamment du personnel qu'il faudrait former pour les programmes de pré-éradication (voir paragraphe 2 ci-dessus), l'intensification des activités de formation professionnelle entraînerait une dépense d'environ \$1 500 000 pour une période de cinq ans.

COMPTE SPECIAL POUR L'ERADICATION DU PALUDISME

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le Rapport du Directeur général sur le compte spécial pour l'éradication du paludisme;

Compte tenu du Rapport du Directeur général sur l'accélération du programme d'éradication du paludisme¹ et de la décision prise à ce sujet par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA15.20;

¹ Document A15/P&B/19.

Notant que les contributions reçues, promises ou attendues, sont suffisantes :

- a) pour couvrir les sommes à fournir par le compte spécial pour le financement du programme d'éradication du paludisme, aux termes des dispositions transitoires prévues par la résolution WHA14.15,¹ et
- b) pour commencer dès 1962 à accélérer l'exécution du programme en fournissant une aide supplémentaire dans les conditions envisagées par le Rapport du Directeur général;²

Compte tenu des dispositions de la résolution WHA8.30,³

1. PREND ACTE du Rapport;
2. REMERCIE les gouvernements et autres donateurs qui ont versé des contributions en espèces et en nature au compte spécial pour l'éradication du paludisme;
3. EXPRIME à nouveau sa conviction que des contributions volontaires, en espèces et en nature, demeurent indispensables pour accélérer le programme d'éradication du paludisme;
4. EST CONVAINCUE que les Membres qui sont en mesure de le faire verseront des contributions au compte spécial pour l'éradication du paludisme afin de permettre une exécution plus rapide du programme mondial d'éradication du paludisme; et
5. PRIE le Directeur général de poursuivre comme par le passé ses efforts visant à obtenir des contributions volontaires plus importantes pour le compte spécial pour l'éradication du paludisme et de faire rapport régulièrement à l'Assemblée de la Santé sur cette question.

¹ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, pages 315-316.

² Document A15/P&B/19.

³ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, pages 24-25.

FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ERADICATION DU PALUDISME :
CRITERES A UTILISER POUR LA DETERMINATION DU DROIT A
DES CREDITS APPLICABLES AU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Conseil exécutif sur la question de la fixation de critères pour déterminer quels sont les Membres, exécutant des programmes antipaludiques, dont le revenu par habitant est faible mais dont la contribution est supérieure à 0,50 %, qui auront droit à des crédits applicables au paiement des contributions destinées à financer les opérations antipaludiques dans le cadre du budget ordinaire pendant la période de transition comprise entre 1962 et la fin de 1964,

DECIDE que les Membres qui auront droit à des crédits en vertu des dispositions de la résolution WHA14.15,¹ paragraphe 2.1) b), seront ceux qui ont demandé à en bénéficier et qui reçoivent une assistance au titre du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

3. TIMBRES-POSTE DE L'ERADICATION DU PALUDISME

1. Introduction

Le Directeur général a fait rapport à la Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé² et aux vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Conseil exécutif sur l'évolution du projet d'émission de timbres-poste de l'éradication du paludisme. Dans sa résolution EB29.R28,³ le Conseil exécutif a demandé au Directeur général "de présenter un rapport sur la question à la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé".

2. Participation

2.1 D'après les renseignements parvenus à l'Organisation à la fin de mai 1962, 96 administrations postales émettront un ou plusieurs timbres-poste commémoratifs

¹ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, pages 315-316.

² Actes off. Org. mond. Santé, 110, 58.

³ Actes off. Org. mond. Santé, 115, 17 et supplément à WHO/Mal/348.

du programme d'éradication du paludisme; certaines d'entre elles émettront également d'autres articles philatéliques tels que des feuilles-souvenir, des enveloppes du premier jour de l'émission, etc.; en outre, 11 administrations postales apporteront une participation partielle au projet en procédant à des oblitérations spéciales; 63 pays et territoires feront don à l'OMS soit de timbres, d'articles philatéliques et d'argent, ou d'argent seulement.

2.2 La participation (y compris la participation partielle) des Membres de l'Organisation par Région se présente comme suit : Région africaine - deux Membres ne participent pas encore; Région des Amériques - sept Membres ne participent pas encore; Région de la Méditerranée orientale - tous les Membres participent; Région européenne - quatorze Membres ne participent pas encore; Région de l'Asie du Sud-Est - tous les Membres participent; Région du Pacifique occidental - deux Membres ne participent pas encore.

2.3 Etant donné que les timbres antipaludiques peuvent être émis jusqu'au 31 décembre 1962 et qu'un certain nombre de pays n'ont pas encore fait connaître leur décision ou leurs intentions, les chiffres ci-dessus ne doivent pas être considérés comme définitifs.

3. Publicité pour le programme d'éradication du paludisme

Grâce à la très large adhésion remportée par ce projet philatélique, des millions de timbres et d'oblitérations spéciales ont commencé à diffuser, dans toutes les régions du globe, un appel à l'union des efforts contre la maladie la plus répandue et la plus coûteuse du monde puisque, sur presque tous, figure l'inscription "Le Monde uni contre le Paludisme". Tout en attirant l'attention des peuples les plus privilégiés sur le problème du paludisme, ces timbres disent aux peuples des régions impaludées que le reste du monde n'oublie pas la lutte qu'ils mènent pour améliorer leur santé en combattant ce fléau.

3.2 L'émission des timbres-poste antipaludiques a fait l'objet de nombreux articles dans la presse et dans les publications philatéliques. La presse publie aussi bien des déclarations officielles et des articles que des avis relatifs aux particularités de chacune des émissions. Les autres moyens d'information de masse ont également

accordé la plus large attention aux timbres antipaludiques; des émissions radio-phoniques et des programmes de télévision spéciaux ont diffusé le message. Toutes ces activités ont comme thème central le problème du paludisme et la coopération mondiale pour son éradication.

3.3 Le 30 mars 1962, jour de l'émission, des cérémonies ont eu lieu, dans certaines capitales ainsi qu'au Siège des Nations Unies à New York, à l'occasion de la sortie des timbres antipaludiques des Nations Unies. Il a été donné lecture d'un message spécial du Président des Etats-Unis d'Amérique au cours de la cérémonie qui s'est déroulée à Washington.

3.4 Des expositions ont été organisées à New York, à Washington et à Genève et des timbres antipaludiques ont également été présentés aux expositions philatéliques traditionnelles, telles que INTERPEX à New York et STAMPEX à Londres. La campagne antipaludique y fait l'objet d'une constante publicité. Ces expositions ont également fait une place à des timbres et à du matériel philatélique illustrant l'histoire de l'Organisation et de son action quotidienne qui, très souvent, est peu connue.

3.5 D'autres expositions doivent se tenir dans un certain nombre de pays et les timbres antipaludiques seront également présentés aux expositions philatéliques traditionnelles et de réputation mondiale qui doivent s'ouvrir en Europe cette année.

3.6 Aux Etats-Unis, l'Advertising Council (organisation d'intérêt public sans but lucratif) a autorisé, et même recommandé, que le programme du timbre de l'éradication du paludisme soit porté à la connaissance du public par toutes les stations de radio et de télévision du pays. En conséquence, au cours de l'année 1962, les stations de radio et de télévision des Etats-Unis diffuseront des appels quotidiens en faveur du programme d'éradication du paludisme, demandant au public de contribuer à l'action antipaludique en achetant les pochettes de timbres dont il a été fait don à l'OMS.

4. Dons

4.1 Indépendamment de ses principaux objectifs - aider à faire mieux connaître le combat mené contre le paludisme et stimuler l'intérêt à cet égard - le projet

d'émission de timbres-poste de l'éradication du paludisme a été également conçu, à titre secondaire, comme une source éventuelle de revenus pour le programme mondial d'éradication. Comme il a été dit plus haut, 63 pays et territoires ont, jusqu'à présent, fait savoir à l'Organisation qu'ils feraient des dons à propos de l'émission des timbres antipaludiques; 40 d'entre eux donneront une certaine quantité de timbres, auxquels certains ajouteront d'autres articles philatéliques connexes; 15 pays feront don du produit de la surcharge ou d'un certain pourcentage du produit de la vente de ces timbres; 8 pays n'ont pas encore spécifié quelle serait leur contribution.

4.2 Le Directeur général a mis les Etats Membres au courant des dispositions prises pour la vente des timbres et des articles philatéliques connexes dont il a été fait don à l'Organisation et il leur a transmis un exemplaire de l'accord conclu à cet effet avec l'"Inter-Governmental Philatelic Corporation". Dans la résolution EB29.R28¹ de sa vingt-neuvième session, le Conseil exécutif a pris connaissance de cet accord ainsi que des autres aspects du projet de timbre antipaludique.

4.3 Le succès financier du projet d'émission de timbres-poste de l'éradication du paludisme dépend d'un certain nombre de facteurs. On a signalé, à ce propos, un problème particulier qu'il était difficile de prévoir, étant donné le caractère philanthropique de l'émission. Dans les milieux commerciaux philatéliques, il s'est en effet trouvé des gens, probablement mécontents des efforts déployés par l'Organisation pour mettre en oeuvre ce projet, qui se sont livrés à une propagande active contre cette émission. Reste à savoir si leur action aura des répercussions défavorables, dans quelques pays d'Europe qui représentent des marchés philatéliques, sur la vente des timbres dont il a été fait don à l'OMS.

5. Compte rendu résumé des résultats obtenus jusqu'à ce jour

5.1 Le projet d'émission des timbres-poste antipaludiques s'est avéré comme étant un événement philatélique sans précédent et contribuera d'une façon appréciable à accroître la publicité faite au programme d'éradication du paludisme. Non seulement des millions de timbres diffusent à travers le monde le message "Le Monde uni contre

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 115, 17 et supplément à WHO/Ma1/348.

le Paludisme", mais de nombreux articles, des expositions, des émissions de radio et de télévision se rapportant à cet événement philatélique répandront également des renseignements et des nouvelles sur le combat mené contre le paludisme. Le projet peut également devenir une source de revenus pour le compte spécial pour l'éradication du paludisme. Dans sa résolution EB28.R27,¹ le Conseil exécutif a recommandé que les pays qui exécutent un programme antipaludique sur leur territoire cherchent à utiliser cet événement philatélique pour financer leur action personnelle, mais le Directeur général n'a encore reçu aucun renseignement sur les résultats obtenus à cet égard.

5.2 L'expérience acquise et les résultats déjà acquis montrent que, pour assurer un plein succès à ce projet, il convient de satisfaire aux exigences suivantes :

5.2.1 La valeur d'un tel projet dépend essentiellement de l'adhésion qui lui est accordée et qui doit être aussi universelle que possible. Il est donc éminemment souhaitable que les pays qui ne l'ont pas encore fait décident de participer au projet; leur décision favorable se trouve facilitée du fait que les timbres antipaludiques peuvent être émis à n'importe quel moment de l'année 1962, étant bien entendu toutefois que, seuls, les timbres émis avant le 31 décembre 1962 seront considérés par l'OMS comme faisant officiellement partie de cette émission.

5.2.2 Les pays participants devront émettre les timbres et les articles philatéliques connexes en quantités suffisantes pour leur assurer une très large distribution, et aucun timbre sur ce thème particulier ne devra être émis après le 31 décembre 1962. Certaines administrations postales ont émis des timbres et/ou plus particulièrement certaines valeurs faciales, des feuilles-souvenir ou des enveloppes du premier jour d'émission, en quantités limitées, ce qui, d'une part, rend difficile une distribution équitable et, d'autre part, compromet le succès du projet de timbre antipaludique dans son ensemble. Chaque fois qu'une telle situation a été constatée, le Directeur général a attiré l'attention des pays intéressés sur les conséquences qui pourraient en résulter et leur a demandé de bien vouloir effectuer des émissions en quantités adéquates. De nombreuses communications de ce genre ont été envoyées et il y a lieu d'espérer que les autorités intéressées prendront des mesures appropriées pour remédier à cette situation.

¹ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, page 317.

5.2.3 Tout nouveau don de timbres antipaludiques et d'articles philatéliques connexes augmente le volume de la vente des articles dont il a été fait don à l'Organisation et contribue également à renforcer la confiance des philatélistes en ce qui concerne leurs chances d'acquérir des timbres antipaludiques, à condition, toutefois, que les quantités dont il est fait don soient suffisantes. Le Directeur général a signalé aux Membres de l'Organisation qu'afin d'assurer la distribution la plus large et la plus équitable des timbres et autres articles philatéliques dont il a été fait don à l'OMS, il serait bon qu'ils lui envoient au moins 100 000 timbres de chaque valeur nominale, 50 000 feuillets-souvenir et 35 000 enveloppes du premier jour d'émission. Or, les quantités reçues varient entre moins de 2000 et les chiffres sus-indiqués; il a donc été nécessaire, dans un certain nombre de cas, de solliciter des dons supplémentaires et le Directeur général espère recevoir, de la part des pays intéressés, une réponse favorable.

5.2.4 Les dons doivent parvenir à temps. A cet effet, des renseignements concernant leur expédition ont été envoyés à tous les Membres; il est demandé que les timbres et les articles philatéliques connexes représentant la contribution des pays parviennent à la banque de New York désignée par l'Organisation au moins trois semaines avant la date de l'émission. Des difficultés ont surgi en raison du fait que certaines administrations postales n'ont pas pu se conformer à ces suggestions. Les retards dans l'expédition des articles dont il a été fait don à l'Organisation ont, dans certains cas, posé à celle-ci un certain nombre de problèmes.

4. INSIGNE DE L'ERADICATION DU PALUDISME

Le personnel du projet pilote d'éradication du paludisme dans les Iles Salomon Britanniques porte un insigne du plus heureux effet. Au lieu du symbole habituel représentant la destruction de l'anophèle, l'insigne représenté ci-après montre un trophozoïte binucléé, barré de deux traits en croix. Sous sa forme

originale, l'insigne comporte un fond jaune, les lettres et la croix sont noires et le trophozoïte figure en bleu avec des noyaux rouges (ce qui ne veut pas dire que seul P. falciparum fasse l'objet de la campagne d'éradication).



B.S.I.P. - initiales anglaises des Iles Salomon Britanniques

W.H.O. - Organisation mondiale de la Santé